



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 10725

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le problème des effectifs dans les écoles du département des Bouches-du-Rhône. Les organisations syndicales d'enseignants soulignent les difficultés auxquelles sont confrontés les établissements scolaires suite au non-remplacement d'enseignants partis en retraite ou en congés maladie. La solution adoptée les années précédentes de recruter sur la liste complémentaire du concours de professeur des écoles ne semble pas être mise en oeuvre cette année. Elle souhaite avoir son avis sur ce dossier et lui demande quelles mesures éventuelles il compte prendre pour remédier à cette situation, notamment en termes de création de postes budgétaires pour permettre le recrutement des personnes inscrites sur liste complémentaire.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000. C'est ainsi que l'académie d'Aix-Marseille est passée de 450 postes offerts à la session 2000 à 491 postes à la session 2002. En conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires des concours est appelé à diminuer et cette diminution s'amorce d'ailleurs sur le plan national dès la présente année scolaire, ces recrutements étant seulement destinés à pourvoir les emplois dont la vacance apparaît après la rentrée scolaire. S'agissant précisément de l'académie d'Aix-Marseille, ce sont 155 personnes qui ont été recrutées sur les listes complémentaires durant la présente année scolaire, dont 89 personnes pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10725

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 468

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4298